

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 28 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjointes - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mr Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mr Jesus SIMON - Mme France POUDEX - Mrs. Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Anne SERRE
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ
Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ESPACE MULTIFONCTIONS DU QUARTIER DE CUYES - INDEMNISATION DES TROIS CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de Cuyès, l'espace multifonctions, situé à proximité de la tour de Gascogne, va être restructuré.

L'intervention repose sur une démolition partielle du bâti existant, le réaménagement du bâti conservé, une extension neuve ainsi que l'aménagement de l'espace public aux abords du bâti selon un périmètre défini.

Ce bâtiment, datant des années 1960, accueillait initialement des cellules commerciales, louées par le bailleur XL Habitat. Leur cessation d'activité progressive a engendré une modification de l'occupation des locaux : aujourd'hui, le bâtiment accueille deux commerces, les activités du centre social et de l'association de quartier. Toutefois, le bâtiment n'est plus adapté à l'usage actuel et nécessite une réhabilitation lourde.

Le projet prévoit de renforcer la présence publique sur le quartier en programmant un équipement de quartier mutualisé et polyvalent, accueillant des équipes du centre social et culturel, l'association de quartier, des permanences de services publics administratifs et sociaux d'aide à l'emploi ainsi que des animations locales. Les deux cellules commerciales en activité sont conservées. Il prévoit :

- Une salle polyvalente mutualisée, ainsi que les espaces annexes nécessaires au bon fonctionnement de la salle (vestiaires, sanitaires, cuisine, locaux de stockage).
- Un bureau et un lieu de stockage dédiés au centre social.
- Des bureaux mutualisés pour l'association de quartier et les permanences.
- Une salle de réunion.
- Les espaces annexes et techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement (espace détente, reprographie/informatique, locaux techniques).
- Deux cellules commerciales (tabac-presse-jeux et salon de coiffure existants).

Les travaux de construction sont estimés à 695 000 € HT. Les crédits sont prévus et seront inscrits sur différents budgets de la ville de Dax en fonction de la nature des travaux.

La désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet sera effectuée sur la base d'une procédure adaptée restreinte où à l'issue de la phase candidature. Trois candidats seront admis à présenter une offre au niveau « esquisse ». Ces candidats qui auront remis des prestations conformes aux exigences du dossier de consultation des entreprises bénéficieront d'une prime, afin de les indemniser du travail effectué.

En conséquence, il est proposé de fixer le montant de la prime à 2 100 € HT par candidat retenu. Il est précisé qu'une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée au(x) candidat(s) dont l'offre serait incomplète ou non conforme aux exigences formulées dans les documents de la consultation.

Enfin, cette prime viendra en déduction du montant de la rémunération de l'attributaire. En cas de groupement, cette prime sera versée au mandataire dont il lui reviendra de la répartir entre ses co-traitants.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS CELLES DE M.
Alexis ARRAS et Mme Nadine PEYRIN.**

FIXE à hauteur de 2 100 € HT la prime allouée à chacun des trois candidats admis à présenter une offre niveau 'esquisse'.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190328-10-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 01 Avril 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».